



QUADRILLE CAPITAL

QUADRILLE DISRUPTION FUND

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport du commissaire aux comptes	10
comptes annuels	14
<i>bilan</i>	15
<i>actif</i>	15
<i>passif</i>	16
<i>hors-bilan</i>	17
<i>compte de résultat</i>	18
<i>annexes</i>	19
<i>règles & méthodes comptables</i>	19
<i>évolution actif net</i>	22
<i>compléments d'information</i>	23
inventaire	33

Commercialisateur	QUADRILLE CAPITAL
Société de gestion	QUADRILLE CAPITAL 16, place de la Madeleine – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG Tour Eqho – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense Représenté par Gérard Gaultry

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net est capitalisé et/ou distribué. Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées par décision de la société de gestion.

Opc d'opc

Entre 0 et 67% de l'actif net.

Objectif de gestion

Quadrille Disruption Fund a pour objectif la plus-value sur les marchés actions internationaux avec une durée de placement recommandée de 5 ans. Le FCP s'exposera majoritairement au marché actions, directement ou indirectement, par le biais d'actions, d'OPVCM ou d'ETF, selon les conditions de marché. D'un point de vue général, Quadrille Disruption Fund recherche à investir dans l'innovation technologique. Plus spécifiquement, le gérant identifie les secteurs connaissant des ruptures technologiques et/ou structurelles, et investit dans les sociétés initiatrices et contributrices à ces ruptures. Le gérant recherche des sociétés leaders, à croissance rapide et au management visionnaire.

Indicateur de référence

Compte tenu de la politique de gestion concentrée sur l'innovation technologique et de la classe d'actif en actions, le FCP se réfère à l'indice MSCI World Euro dividendes nets réinvestis. L'indice MSCI World Euro est calculé et publié par MSCI. Il est disponible sur Bloomberg : le ticker est MSDEWIN. La méthodologie de l'indice, sa composition, les règles de révision et compléments d'information sur les composants de l'indice sont disponibles sur msci.com. La commission de surperformance est mesurée à l'indice MSCI World Euro. La performance est mesurée en Euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

Compte tenu de l'objectif de gestion du FCP, la première étape de sa stratégie d'investissement vise à identifier les secteurs et sous-secteurs économiques qui connaissent une rupture technologique et/ou structurelle. Dans un deuxième temps, le gérant étudie ces ruptures et détermine de la création de valeur et de la viabilité de l'opportunité sectorielle. En troisième lieu, dans les secteurs retenus, le gérant identifie les sociétés qui participent et profitent de ces ruptures et cherche à investir dans les leaders. Cette recherche s'appuie sur l'expertise de la Société de Gestion, notamment dans les industries dans lesquelles elle investit en Venture Capital, telles que les technologies de l'information, les sciences de la vie, la consommation grand public et l'énergie. Les sociétés retenues sont soumises à une analyse financière approfondie des publications comptables, des présentations publiques, et comprennent des rencontres avec les dirigeants d'entreprises. Ce processus rigoureux permet de s'assurer de la qualité des investissements. Cette stratégie est mise en place à travers une exposition, en direct via des actions cotées et/ou indirectement via la détention de parts ou d'actions d'OPC, via des instruments dérivés tels que les obligations convertibles :

- en actions dans la limite de 100% de son actif net ;
- en produits de taux dans la limite de 100% de son actif net, en cas de conditions de marchés identifiées comme défavorables par la SGP sur les marchés actions.

Le fonds est exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net, en particulier au Dollar US.

Ce risque de change peut-être couvert totalement ou partiellement, via des opérations de change à terme ou des futurs sur change (marchés réglementés ou de gré à gré). Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions cotées : il peut investir jusqu'à 100% de son actif net sur un ou plusieurs marchés de l'OCDE. Il peut également investir jusqu'à 75% maximum de son actif net en actions cotées de sociétés immatriculées dans des pays émergents (par exemple la Chine, l'Inde, la Russie, les pays d'Amérique Latine). Il n'y a pas de répartition géographique prédéterminée des investissements.

Le fonds peut investir dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne ou petite capitalisation

Titres de créances et instruments monétaires

Le fonds se réserve la possibilité d'investir de manière exceptionnelle si les conditions de marché ne permettent pas d'investir sur les marchés actions de manière sereine, jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance tels que : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées, ainsi qu'en titres de créance négociables (TCN). Le fonds peut investir sur des instruments du marché monétaire et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (Standard & Poor's) ou P1 (Moody's) ou jugée équivalente par la Société de Gestion. Les titres de créances négociables et obligations bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale Baa2 (Moody's) ou BBB (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la Société de Gestion. Les analyses réalisées par la Société de Gestion lui permettent d'évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille, et peuvent amener le gérant à utiliser la notation de l'émetteur en cas d'absence de notation. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

La dette privée peut représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle

Le fonds peut investir jusqu'à 67% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, de toutes classifications pour lui permettre d'atteindre l'objectif de gestion du fonds.

Instruments dérivés

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Change.

Nature des interventions

L'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- Couverture.

Nature des instruments utilisés

- Futures : sur change ;
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture du risque de change.

Ces instruments sont utilisés pour la couverture du portefeuille aux risques de change dans la limite de 100% de l'actif du fonds et pour l'exposition action, dans la limite d'engagement maximum de 100% de l'actif net du fonds. Des acteurs de premier plan, au premier rang duquel Société Générale, sont les contreparties privilégiées des opérations de gré à gré.

Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le fonds peut utiliser des titres intégrant des dérivés tels que les obligations convertibles dans la limite de 100% de l'actif net, dès lors que leurs sous-jacents permettent d'atteindre l'objectif de gestion du fonds.

Dépôts

Le fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximum de douze mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscriptions/rachats), le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces. La position débitrice ne pourra excéder 10% de l'actif net du fonds.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le fonds n'a pas vocation à recourir aux opérations d'acquisition temporaire de titres.

Profil de risque

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion, s'appuyant le cas échéant, sur les recommandations du Conseiller. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du fonds, lequel ne bénéficie d'aucune garantie, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque action

Le fonds peut, à tout moment, être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions (jusqu'à 100% de l'actif net). Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque sectoriel et technologique

Le fonds est majoritairement exposé à des valeurs des secteurs de la technologie, de la santé, de l'innovation et la rupture technologique en général. L'investissement dans l'innovation et la rupture technologique est plus risqué et plus volatile que les marchés actions diversifiés. L'investisseur dans le FCP s'expose à des risques de rupture, d'obsolescence et de perte soudaine de chiffre d'affaire et de capital.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petite et moyenne capitalisations / mid et small cap

ce risque actions est lié à l'investissement dans des sociétés de petite ou moyenne capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation (small cap / mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du fonds peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

Risque lié à l'investissement sur les titres émis dans les pays émergents

Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les actions cotées sur des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou des restrictions réglementaires. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

Risque de change

Dans la limite de 100% de son actif net. En cas d'exposition du fonds à d'autres devises que l'euro, non couverte en euro, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer. La concentration du portefeuille en action des secteurs de la technologie, de l'internet, et des biotechnologies, expose l'investisseur de manière significative au risque de change, en particulier au Dollar US.

Risque de contrepartie

Risque lié au fait que la partie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements. Le FCP peut entrer dans des opérations de gré à gré avec une contrepartie dont l'insolvabilité pourrait la conduire à ne pas respecter ses engagements et à induire une perte pour le fonds.

Risque de crédit

Lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur. Toutefois, l'intégralité de l'actif du fonds n'est pas investie en titres d'un même émetteur.

Risque lié aux obligations convertibles

Le fonds comporte un risque de variation de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de taux

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds. Une sensibilité de 5, par exemple, se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 5% de la valorisation du fonds.

Risque de liquidité

Il représente la baisse de prix que le Fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Garantie ou protection

Néant.

Souscripteurs concernés

« Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S Securities act 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats –Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, ni vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA). »

Les parts A du FCP sont ouverts à tout souscripteur et plus particulièrement destinées aux Investisseurs Autorisés de la SICAV Bievre Epargne. La souscription initiale minimum des parts A est fixée à 1.000.000 euros. Les souscriptions faites par des entités appartenant à un même groupe peuvent être cumulées. Les parts A seront fermées à la souscription pour tout nouveau souscripteur souscrivant pour la première fois à compter du 31 décembre 2015 après le cut-off.

Les parts A' du FCP sont réservées à Quadrille Capital et ses Affiliés (employés, actionnaires et mandataires sociaux, ainsi qu'aux véhicules d'investissement (ou investisseurs) gérés par Quadrille Capital. La souscription initiale minimum des parts A' est fixée à 1.000 euros. Les souscriptions faites par des entités appartenant à un même groupe peuvent être cumulées.

Les parts B du FCP sont ouverts à tout souscripteur, dans la limite d'une souscription initiale d'un montant minimum de 250.000 euros. Le FCP est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte.

L'investisseur souscrivant des parts de ce fonds souhaite investir dans un placement diversifié spécialisé dans l'innovation et la rupture technologique. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment de ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier. Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

La durée minimale de placement recommandée est de cinq (5) ans.

Indications sur le régime fiscal

Les distributions et les plus-values éventuelles réalisées par le FCP sont imposables. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de celles en vigueur dans le pays où investit le FCP.

L'attention de l'investisseur est spécialement attirée sur tout élément concernant sa situation particulière. Le cas échéant, en cas d'incertitude sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Quadrille Capital - 16, place de la Madeleine - 75008 Paris. Tél. 01.79.74.23.40*
- *Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de : Monsieur David Shu Tél : 01 79 74 23 44. E-mail : dshu@quadrillecapital.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 24 avril 2007.*
- *Date de création du Fonds : 10 juillet 2015.*

rapport d'activité

1 - EVOLUTION DES MARCHES

L'année 2019 a été marquée par un retour en force de la thématique macro-économique de désinflation, de taux faibles voir négatifs, et de rebond de la croissance. Ce rebond a été d'autant plus fort que le 24 décembre 2018 avait marqué le point bas d'une correction de -16,9% sur le MSCI World Euro et -23,6% sur l'indice Nasdaq Composite. Dès le mois de janvier 2019 le rebond s'est fait sentir, avec une hausse générale du Nasdaq Composite de 31,5% de son point bas du 24/12/2018 au 01/05/2019. La tendance est restée haussière, avec à titre illustratif, deux corrections mineures du Nasdaq Composite de -10,2% du 03/05 au 03/06/2019, et -7,25% du 26/07 au 05/08/2019. Les indices ont terminé l'année aux plus hauts, avec une performance de 27,5% pour le MSCI World EUR, et de 35,2% (USD) / 37,9% (EUR) pour le Nasdaq Composite (perf ex-dividende du 31/12/2018 au 31/12/2019).

Une importante nuance de différenciation entre les performances des indices en 2019 vs 2018 s'est manifestée par une surperformance des grandes capitalisations au dépend des petites et moyennes. A titre d'exemple, le Nasdaq 100 a surperformé le Nasdaq Composite de 273bp du fait de sa concentration dans les plus grandes capitalisations (100 valeurs vs 3,300 pour le Composite). A elle seule, Apple Corp, 1ere capitalisation du monde au 31/12/2019, a surperformé le Nasdaq Composite de 50,9%, pour une performance annuelle de 86,1% vs 35,2% (perf en USD).

Le contexte économique a profité du repli de la Fed en 2019, après ses hausses de taux en 2018, nourrissant une économie US en plein emploi sans inflation des prix à la consommation (CPI) et laissant le champ libre aux marchés pour une avancée presque imperturbée tout au long de l'année.

2 - GESTION DE QUADRILLE DISRUPTION FUND

Bien qu'avec le recul le contexte macro-économique se soit révélé être l'idéal dit de « Goldilocks » (ni trop chaud, ni trop froid), l'année a commencé sur les traces de la correction violente du 4T18. Le fonds QDF a donc débuté l'année très prudemment, n'étant investi qu'en marchés monétaires durant le mois de janvier. Au 1er février, la stabilité étant revenue, le fonds s'est investi rapidement en valeurs technologiques bien notées par les analyses de l'équipe de gestion, à savoir les grandes thématiques de l'innovation et de la rupture technologique (liste similaire à celle de 2018) :

- Software/SaaS
- Software/infrastructure
- Internet/eCommerce
- Internet/nouveaux media
- Fintech
- Jeux video
- Cyber sécurité
- Semiconducteurs
- Biotech/genetique
- Medtech

Le fonds a connu une excellente performance, rattrapant son retard sur MSCI World et Nasdaq en juin, grâce aux très bons résultats de la Fintech, en particulier MercadoLibre, PagSeguro, et StoneCo, sociétés de paiement mobile en Amérique du Sud.

Au début du mois d'août, les marchés ont subi une secousse, avec un rebond de volatilité, sur laquelle l'équipe de gestion a rapidement agité et cédant 40% du portefeuille pour lever des liquidités. Pour limiter les coûts de frottement, le fonds a liquidé principalement les valeurs de plus grande capitalisation, conservant une forte exposition small et midcap.

Un rebond a suivi, mais étant mené principalement pas les grandes capitalisations (GAFAM), le fonds QDF a souffert aux mois de sept-oct de sous performance due essentiellement à sa surexposition small-mid cap.

En décembre 2019, le fonds a rattrapé quelque peu ses indices de référence, mais insuffisamment, laissant la performance totale annuelle à 12,36%, alors que, comme mentionné plus haut, les indices affichaient 27,5% et pour MSCI World Euro, et 35,2% (USD) / 37,9% (EUR) pour le Nasdaq Composite.

A titre indicatif, les 10 plus importantes lignes du fonds au 31/12/2019 étaient :

- Autodesk Inc.
- ServiceNow Inc.
- Mercadolibre Inc.
- ForeScout Technologies Inc.
- PagSeguro Digital Ltd.
- Zendesk Inc.
- Pinterest Inc.
- Elastic NV
- Global Payments
- IAC/InterActive Corp.

En février 2020, le prospectus de Quadrille Disruption Fund a été modifié comme suit :

- Changement de nom en « Disruption Fund »,
- Suppression de la mention de Grenelle Capital,
- Changement du montant minimum de souscription initiale de la part B.

3 - INFORMATIONS JURIDIQUES

A) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Dès sa création en 2007, Quadrille Capital a intégré des critères extra comptables dans ses processus d'investissement, de l'analyse d'opportunité d'investissement à la cession. En effet, la SGP est convaincue que les données extra financières permettent la création de valeur et favorisent un alignement des intérêts entre toutes les parties prenantes : les dirigeants et les salariés, les investisseurs et la société au sens large.

Quadrille Capital a signé la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (France Invest), et s'est engagé à adopter et appliquer les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) définis par l'ONU.

B) Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

En tant que société de gestion, Quadrille Capital a l'obligation de sélectionner des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres transmis pour le compte de ses clients.

Conformément à la réglementation, Quadrille Capital a établi une politique d'exécution des ordres lui permettant d'obtenir le meilleur résultat possible. La politique d'exécution des ordres prévoit notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision, en tenant compte des conditions du marché.

Les critères retenus pour la sélection des intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ils dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques (intermédiaires globaux, pan-européens, locaux), de type de sociétés (grands groupes, PME, TPE).

Les critères d'analyse portent notamment, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres, les coûts d'intermédiation ainsi que sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs.

Sur cette base, la liste des intermédiaires sélectionnés fait l'objet d'une revue annuelle.

C) Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Quadrille Disruption Fund a recours aux seuls services d'exécution d'ordres auprès d'intermédiaires.

L'intégralité des frais d'intermédiation versés a consisté en la rémunération de services d'exécution d'ordre (actions et titres de capital) auprès de tiers.

Le choix des prestataires et leur évaluation est dûment encadré dans le cadre de la Procédure de Sélection des Intermédiaires ainsi que dans la Politique de Conflit d'Intérêt.

D) Politique d'exercice des droits de vote

La politique de vote énonce les principes généraux d'application habituellement retenus en matière de votes.

1) Principes pour déterminer l'exercice des droits de vote

Quadrille Capital exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC sont elle assure la gestion lorsqu'il existe des risques de modification de la stratégie des sociétés par rapport à ses critères d'investissement (changement de majorité de l'actionnariat, fusion – acquisition, restructuration...).

Une fois ces risques identifiés, Quadrille Capital prendra en compte les critères suivants :

- Significativité du poids de Quadrille Capital dans le vote : la société de gestion doit détenir plus de 2% du capital de la société ;
- La couverture des encours des OPC actions : la ligne doit représenter plus de 5% de l'actif net d'un OPC ;
- Le coût lié à l'exercice des droits de vote.

Politique de droits de vote

La politique de droits de vote de Quadrille Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts de ses fonds. A cet effet, et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, les votes émis par Quadrille Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace ;
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital ;
- le traitement équitable des actionnaires ;
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- la responsabilité du conseil d'administration.

2) Conflits d'intérêt

Le code de déontologie de Quadrille Capital définit, pour tous les collaborateurs de l'équipe de gestion, les cas où une situation de conflit d'intérêt pourrait être avérée.

3) Exercice de droits de vote

Au cours de l'exercice, Quadrille Capital n'a pas rencontré de situation nécessitant l'exercice de son droit de vote.

E) Utilisation d'un levier

Quadrille Disruption Fund n'a pas eu recours à des instruments à effet de levier au cours de l'exercice.

F) Règlement SFTR

Quadrille Disruption Fund n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres ou des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) au cours de l'exercice.

G) Calcul du Risque Global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

H) Politique de rémunération

En conformité avec les dispositions de la Directive AIFM (2011/61/EU), la politique de rémunération de Quadrille Capital est décrite dans le rapport de gestion de la Société de Gestion. Un extrait est disponible sur demande.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

- le montant total des rémunérations (y compris les cotisations sociales) du personnel de Quadrille Capital s'élève à 3.434.370 Euros, dont 708.936 Euros de rémunération variable ;
- une rémunération liée au carried interest des fonds sous gestion de 0 Euros a été versée.

Compte tenu de l'encours sous gestion inférieur à 1 milliard d'euros, qui n'utilise pas l'effet de levier et qui gère des véhicules fermés à la souscription, bloqués sur la durée de vie des fonds (périodes supérieures à 8 ans), le principe de proportionnalité décrit au 4.2 de la position AMF n°2013-11 dispense la société de publier d'autres éléments sur sa politique de rémunération.

I) Rémunération de Grenelle Capital

Comme spécifié dans le prospectus de Quadrille Disruption Fund, Grenelle Capital agit en tant que conseiller en investissements financiers (« CIF ») au sens de l'article L.541-1 du Code Monétaire Financier auprès de Quadrille Capital.

La convention de conseil entre Quadrille Capital et Grenelle Capital a pris fin le 17 décembre 2019. Le dernier prospectus en date du 26 février 2020 a été modifié en conséquence.

Quadrille Capital a versé 462.417 EUR à Grenelle Capital en rémunération de ses services entre le premier janvier 2019 et le 17 décembre 2019.

rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement QUADRILLE DISRUPTION FUND

16, place de la Madeleine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRILLE DISRUPTION FUND constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 mai 2020

KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	18 320 814,91	27 708 422,70
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	18 320 814,91	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	27 708 422,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	139 567,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	139 567,11
Comptes financiers	433 848,19	11 795 954,66
Liquidités	433 848,19	11 795 954,66
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	18 754 663,10	39 643 944,47

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	15 898 423,88	35 704 440,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 636 248,54	-5 075 535,99
• Résultat de l'exercice	-189 010,03	-382 810,98
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	18 345 662,39	30 246 093,88
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	48 525,73	8 805 050,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	48 525,73	8 805 050,74
Comptes financiers	360 474,98	592 799,85
Concours bancaires courants	360 474,98	592 799,85
Emprunts	-	-
Total du passif	18 754 663,10	39 643 944,47

HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 725,48	30 408,42
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 713,69	86 052,12
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	54 439,17	116 460,54
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 946,82	-27 091,93
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 946,82	-27 091,93
Résultat sur opérations financières (I - II)	47 492,35	89 368,61
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-276 774,90	-400 383,94
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-229 282,55	-311 015,33
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	40 272,52	-71 795,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-189 010,03	-382 810,98

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Méthodes d'évaluation

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Les actions et assimilées sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture.

Les obligations et assimilées sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture, ou des cours transmis par la société de gestion.

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture ou des cours transmis par la société de gestion.

Les parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables sont valorisés au prix d'acquisition majoré des intérêts courus pour les T.C.N à échéance à trois mois maximum et pour les TCN à plus de trois mois, à la valeur de marché ou en l'absence de transactions significatives par application d'une méthode actuarielle. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions éventuelles de valeurs françaises ou étrangères sont calculées par référence à la méthode FIFO.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres ;

- les emprunts de titre : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres ;

- les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, le FCP a opté pour une présentation en annexe de la liste des titres reçus et de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci

Les instruments financiers à terme ferme négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de clôture.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté, dont l'évolution paraît incorrecte le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Directoire de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les éléments de hors-bilan sont présentés en valeur de marché, cette valeur résultant pour les opérations conditionnelles de la traduction en équivalent sous-jacent.

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

Les éléments de hors-bilan sont présentés en valeur de marché, cette valeur résultant pour les opérations conditionnelles de la traduction en équivalent sous-jacent.

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Indication du mode de comptabilisation des titres

Les titres sont comptabilisés frais exclus.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

- Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des revenus encaissés.

- Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

- Le résultat net est capitalisé et/ou distribué. Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées par décision de la Société de Gestion.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

le résultat net est capitalisé et/ou distribué. Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées par décision de la société de gestion.



2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	30 246 093,88	13 616 507,59
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	39 248 167,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-15 668 773,74	-15 082 873,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 611 490,21	4 884 806,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 963 678,99	-11 053 335,64
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-211 926,94	-251 660,69
Différences de change	481 073,81	1 034 967,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	80 666,71	-1 839 469,94
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	94 107,02	13 440,31
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	13 440,31	1 852 910,25
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-229 282,55	-311 015,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	18 345 662,39	30 246 093,88

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	433 848,19
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	360 474,98
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	433 848,19	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	360 474,98	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	17 033 737,04	655 183,81	631 894,06	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	409 207,56	24 640,63	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		48 525,73
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnes		46 129,93
Somme a payer		2 395,80
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0012770154	-	-	15 086 383,019	15 668 773,74
PART B / FR0012770162	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0012770154		-		-
PART B / FR0012770162		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0012770154		-		-
PART B / FR0012770162		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0012770154		-		-
PART B / FR0012770162		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0012770154	1,20
PART B / FR0012770162	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0012770154	-
PART B / FR0012770162	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-189 010,03	-382 810,98
Total	-189 010,03	-382 810,98

PART A / FR0012770154	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-189 010,03	-382 810,98
Total	-189 010,03	-382 810,98
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART B / FR0012770162	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 636 248,54	-5 075 535,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 636 248,54	-5 075 535,99

PART A / FR0012770154	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 636 248,54	-5 075 535,99
Total	2 636 248,54	-5 075 535,99
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART B / FR0012770162	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 10 juillet 2015.

Devise					
EUR	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Actif net	18 345 662,39	30 246 093,88	13 616 507,59	51 438 863,19	-

PART A / FR0012770154	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre de parts en circulation	17 697 021,47	32 783 404,489	12 782 629,843	49 232 088,279	-
Valeur liquidative	1,0366	0,9226	1,0652	1,0448	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,138	-0,16	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART B / FR0012770162	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	340,00	559 702,09	USD	3,05
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	4 676,00	764 239,61	USD	4,17
GB00BYQ0HV16	BLUE PRISM GROUP PLC	PROPRE	49 000,00	655 183,81	GBP	3,57
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	7 500,00	495 167,04	USD	2,70
NL0013056914	ELASTIC B V	PROPRE	11 500,00	658 752,78	USD	3,59
US2997341035	EVELO BIOSCIENCES INC	PROPRE	43 976,00	159 057,96	USD	0,87
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCS	PROPRE	5 200,00	644 336,75	USD	3,51
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	6 465,00	665 966,99	USD	3,63
US34553D1019	FORESCOUT TECHNOLOGIES INC	PROPRE	27 350,00	799 180,40	USD	4,36
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	4 170,00	678 196,17	USD	3,70
US44919P5089	IAC/INTERACTIVECOR	PROPRE	3 030,00	672 430,56	USD	3,67
CA53227R1064	LIGHTSPEED POS INC	PROPRE	25 500,00	631 894,06	CAD	3,44
US53815P1084	LIVE RAMP HOLDINGS INC	PROPRE	20 000,00	856 481,07	USD	4,67
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	1 256,00	639 961,37	USD	3,49
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	4 300,00	604 106,90	USD	3,29
US64829B1008	NEW RELIC INC	PROPRE	10 800,00	632 220,94	USD	3,45
KYG687071012	PAGSEGURO DIGITAL LTD	PROPRE	27 200,00	827 752,34	USD	4,51
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	2 650,00	545 935,41	USD	2,98
US72352L1061	PINTEREST INC	PROPRE	41 600,00	690 800,89	USD	3,77
US7434241037	PROOFPOINT INC	PROPRE	5 900,00	603 298,00	USD	3,29
US74624M1027	PURE STORAGE INC - CLASS A	PROPRE	35 200,00	536 545,21	USD	2,92
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	4 390,00	636 070,91	USD	3,47
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	2 950,00	741 954,57	USD	4,04
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	5 200,00	594 305,57	USD	3,24
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	6 700,00	586 615,59	USD	3,20

QUADRILLE DISRUPTION FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	3 275,00	548 216,04	USD	2,99
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	4 300,00	629 964,37	USD	3,43
US9839191015	XILINX INC	PROPRE	6 500,00	566 151,45	USD	3,09
US98936J1016	ZENDESK	PROPRE	10 200,00	696 326,06	USD	3,80
Total Action				18 320 814,91		99,86
Total Valeurs mobilières				18 320 814,91		99,86
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-360 474,98	EUR	-1,96
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	24 640,63	GBP	0,13
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	409 207,56	USD	2,23
Total BANQUE OU ATTENTE				73 373,21		0,40
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	0,00	-8 151,41	EUR	-0,04
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	0,00	-17 834,31	EUR	-0,10
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-16 112,21	EUR	-0,09
	PRHONOCAC	PROPRE	0,00	-4 032,00	EUR	-0,02
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	0,00	-2 395,80	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-48 525,73		-0,26
Total Liquidités				24 847,48		0,14
Total QUADRILLE DISRUPTION FUND				18 345 662,39		100,00